

Référence : Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent

Présentation lu devant le BAPE accompagnant le mémoire
du CMAVI (Collectif moratoire alternative vigilance et intervention)

Le 11 juin 2014.

Mesdames et messieurs,

Mon nom est Serge Fortier et je suis le porte-parole d'une nouvelle organisation citoyenne mise sur pieds à l'automne 2013 : le CMAVI (Collectif Moratoire, Alternatives, Vigilance et Intervention) qui poursuit deux objectifs principaux :

Premièrement : La mise en place d'un moratoire sur l'exploitation et l'exploration du gaz de schiste dans la Vallée du St-Laurent et, à moyen terme, l'abandon total de l'idée même d'exploiter cette forme d'énergie fossile dans les Basses terres du St-Laurent.

Le second objectif de notre Collectif et de faire la promotion des énergies renouvelables comme alternative durable au gaz de schiste.

Ça fait déjà quatre longues années que les citoyens ont dû se mobiliser contre la venue de cette industrie lourde des hydrocarbures non conventionnels dans la Vallée du St-Laurent. Cette industrie s'est installée, sournoisement, sur nos terres sans aucune consultation de la population et de ses élus municipaux et avec la complicité du gouvernement en place à ce moment. Comme citoyens, nous ne connaissons rien du dossier à l'époque mais avons constaté également l'ignorance de notre gouvernement sur les enjeux majeurs dans ce dossier. Nous, citoyens, avons fait nos classes depuis.

Loin de nous enfermer dans une opposition aveugle nous avons décortiqué un grand nombre d'études scientifiques et les avons vulgarisées au profit des citoyens et de nos élus. Nous sommes allés en mission d'observation à trois reprises en Pennsylvanie afin de rencontrer des citoyens aux prises avec des problèmes suscités par l'exploration et l'exploitation à grande échelle de l'industrie du gaz de schiste. Nous y avons aussi rencontré un grand nombre de scientifiques des plus grandes universités américaines qui nous ont dressé un portrait sombre de cette industrie basé sur l'état actuel des connaissances et sur les perspectives d'avenir pour une population sacrifiée sur l'autel de l'indépendance énergétique. Plusieurs de ces spécialistes, connaissant la situation au Québec, nous ont exhortés, comme société, à ne pas céder à la tentation de faire ce virage vers la production du gaz de schiste.

Le mouvement citoyen d'opposition au gaz de schiste dans la Vallée du St-Laurent ne peut être catalogué comme un mouvement « pas dans ma cour », selon une étude réalisée par l'Université du Québec à Rimouski dans le cadre de l'Évaluation Environnementale Stratégique. La non acceptabilité sociale de l'implantation d'une telle industrie dans la Vallée du St-Laurent correspond plutôt à une conscience de ce que devait être le développement durable de notre territoire.

Dans notre mémoire écrit que vous avez lu attentivement sans aucun doute, nous reprenons les principales préoccupations qui nous habitent en ce qui concerne le développement d'une industrie du gaz de schiste dans la Vallée du St-Laurent. En voici un résumé.

Le moins que l'on puisse dire est que la technologie utilisée pour extraire le gaz de schiste n'est pas au point et comporte un grand nombre d'éléments susceptibles de causer de gros problèmes environnementaux à court, moyen et long terme. **Depuis les trois dernières années, certains représentants du gouvernement, surtout de 2009 à 2012, et les représentants des compagnies ont constamment évité ou dissimulé des éléments pourtant essentiels à un jugement éclairé sur l'ensemble des enjeux du développement de cette filière énergétique pour le Québec. Ils ont répété à plusieurs reprises que les dangers étaient plus que minimes voire même inexistantes. Devant l'organisation et la grogne citoyenne, ils ont modifié leur langage en insistant sur le fait que tout développement comporte des risques. Par la suite, ils ont reconnu, mais seulement du bout des lèvres, certaines erreurs liées à la technologie de fracturation et de réparation des puits en difficulté et ce, après plusieurs constatations et démonstrations concrètes sur les terrains où avaient été forés les puits des compagnies gazières.**

Lors des audiences du premier BAPE sur le gaz de schiste nous avons appris, après une série d'inspection des 31 puits de gaz de schiste effectuée par le Ministère de l'environnement, que 19 de ceux-ci présentaient une fuite plus ou moins importante de méthane. 11 de ces puits étaient problématiques selon le ministère. Les deux puits de Talisman à Leclercville ont du faire l'objet de travaux pour colmater des fuites en 2011 et en 2012. Dans un cas, cette fuite se trouvait à 1km de la surface et résultait du forage dans une faille naturelle selon le géologue de Talisman.

Vous savez que la zone où se retrouve le gaz de schiste se situe dans la Vallée du St-Laurent. L'industrie gazière y a acquis des droits d'exploration sur l'ensemble du

territoire. C'est là où vit la majorité de la population du Québec. Les basses terres du Saint-Laurent sont l'endroit où se concentrent les terres agricoles les plus productives. Ce serait un détournement de vocation peu avantageux pour la souveraineté alimentaire Québec si nous devions en faire une zone industrielle. Lors d'une mission d'observation en Pennsylvanie avec des agriculteurs ceux-ci en sont venus à la conclusion que l'agriculture et l'exploitation du gaz de schiste étaient incompatibles. La souveraineté énergétique ne peut se faire sur le dos de la souveraineté alimentaire. Il y a des alternatives énergétiques mais il n'y a pas d'autres façons de produire notre nourriture que sur les terres agricoles de la Vallée du St-Laurent convoitée par les gazières.

N'oublions pas que seulement 2 % du territoire québécois est cultivable et que déjà près de 4000 hectares disparaissent à chaque année pour l'industrie et le développement.

L'autre danger qui menace l'agriculture et la survie même des humains est le risque d'une pollution irréversible des nappes phréatiques et des puits d'eau de surface sur le territoire convoité par l'industrie gazière.

Pour forer chaque puits, les compagnies vont utiliser au moins de 20 à 26 millions de litres d'eau. À cette eau les compagnies ajouteront une concentration de 1% des 160 à 200 produits chimiques. On sait maintenant, que plus de 50% de ce mélange d'eau et de produits chimiques restera dans la terre et pourrait migrer au fil des années vers les nappes phréatiques et les puits d'eau de surface par les failles naturelles existantes.

Dans un rapport déposé par la Santé publique du Québec au comité de l'Étude environnementale stratégique les chercheurs concluent que « *les possibilités de contamination des eaux souterraines sont réelles* » en se basant sur 18 nouveaux documents.

Ce même rapport de la Santé publique précise que des mesures effectuées depuis trois ans près des sites d'exploitation gazière « *permettent de prévoir des augmentations locales des concentrations de certains polluants de l'air* » or, « *très peu d'études* » ont été produites pour évaluer les risques pour la santé humaine de ces polluants émis par l'industrie gazière. Et pour documenter les risques « *de façon cohérente* », il importerait de tenir compte des effets à plus long terme de l'émission de gaz à effet de serre.

Certains diront que le Québec doit exploiter ses richesses gazières afin que les revenus tirés de celles-ci puisse soulager le fardeau de l'État et qu'un grand nombre d'emplois seront créés par cette exploitation. De nombreuses études scientifiques tendent

maintenant à démontrer le contraire. La plus récente, déposée au comité de l'ÉES sur le gaz de schiste en décembre dernier est signée par la firme Genivar, le Groupe Agéco et monsieur Jean-Thomas Bernard. Elle s'intitule : ANALYSE DES AVANTAGES ET DES COÛTS DE LA PERTINENCE SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'EXPLOITATION DU GAZ DE SCHISTE AU QUÉBEC. Nous vous encourageons à lire cette analyse que vous retrouverez sur le site de l'ÉES (référence EC 2-4). Les conclusions sont sans équivoque. En voici des extraits :

« Du point de vue de l'industrie, les données utilisées pour les coûts d'exploitation, ainsi que celles sur les prix du gaz prévus dans les prochaines années laissent présager que l'exploitation du gaz de schiste est non rentable au niveau privé selon les différents scénarios de développement analysés. Il semble très peu probable que les prix du gaz augmentent dans un horizon de 20 à 30 ans. »

Il est aussi écrit dans cette étude que « en regard des paramètres retenus dans le scénario de référence, qui prend en compte les prix projetés par l'EIA (Energy Information Association), la valeur sociale nette de l'exploitation des gaz de schiste au Québec serait négative, soit de l'ordre de -397 millions de dollars pour le scénario 3 et de -3,3 milliards de dollars pour le scénario 5 ».

En conclusion l'étude de Genivar et de Jean-Thomas Bernard dit qu'« en regard de ces considérations, il est clair que la conjoncture actuelle et prévisible concernant le prix de gaz naturel constitue une contrainte importante au potentiel de rentabilité de l'exploitation des gaz de schiste au Québec. » **Que dire de plus ?**

Les Québécois et Québécoises ne veulent pas que l'industrie du gaz de schiste s'installe dans la Vallée du St-Laurent. Tous les sondages d'opinion menés depuis 2010 le confirment. En ce qui concerne le moratoire comme tel, un sondage Léger de la fin 2012 nous apprend que 63 % de la population québécoise appuie l'adoption du moratoire, tous partis politiques confondus. Le consensus québécois est là ! Ce même sondage nous apprend que seulement 17 % de la population québécoise voit l'exploitation du gaz de schiste d'un bon œil.

Il est clair que les Québécois et Québécoises ne veulent pas que l'industrie du gaz de schiste s'installe dans la Vallée du St-Laurent. Ce refus n'est pas sur une base émotive mais bien sur une conscience de tous les risques connus et inconnus qui sont ressortis au fil des études et des observations sur le terrain. Voilà pourquoi une pétition signée par 150 000 citoyens et citoyennes réclamant un moratoire sur le gaz de schiste a été présentée à l'Assemblée nationale en février 2011 et que plus de 60 000 citoyens et

citoyennes de la Vallée du St-Laurent ont signifié leur refus d'accès à leurs propriétés aux compagnies gazières si jamais elles décidaient d'y revenir pour explorer ou exploiter le gaz de schiste.

Nous espérons que les conclusions de votre rapport reflèteront la volonté des citoyens de la Vallée du St-Laurent et que vous offrirez au gouvernement un scénario de sortie de crise accompagné d'un plan pour faire en sorte que l'implantation de cette industrie fossile soit à jamais enterré.

Ce plan devrait comprendre :

- 1- La manière dont les permis de recherche de gaz et de pétrole seront abrogés dans la Vallée du St-Laurent sans compensations financières aux compagnies qui détiennent les dits permis.
- 2- Des mesures pour fermer les puits déjà forés et fracturés de façon sécuritaire.
- 3- Un programme de surveillance à long terme des puits fermés afin d'éviter la pollution possible des aquifères et le contrôle des fuites de méthane inévitables sur des puits vieillissants.
- 4- L'adoption d'un véritable moratoire, voir même d'une loi interdisant définitivement l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans la Vallée du St-Laurent.
- 5- Une étude exhaustive sur les alternatives vertes au gaz de schiste.

Il importe de favoriser l'organisation d'un débat de société accessible à tous les citoyens et citoyennes des différentes régions du Québec concernant les futurs choix énergétiques pour le Québec.

Nous croyons que tout doit être mis en œuvre pour favoriser la transition rapide vers des énergies renouvelables au lieu de maintenir les citoyens et citoyennes dans la dépendance aux énergies fossiles qui sont pourtant reconnus pour être la cause première des changements climatiques.

Merci de nous avoir entendus et écoutés. Maintenant c'est à vous d'agir dans l'intérêt du bien commun de l'ensemble du peuple québécois.